Avis et recommandation de la Commission de surveillance n°2/2024

La Commission de surveillance s'est réunie en séance le 20 août 2024.

Dans l'avis et recommandation de la CdS n°1/2024, les membres ont informé le Gouvernement et le Parlement que ces missions seront difficilement réalisables avec les cinq membres qui la composent actuellement dont l'une des membres est démissionnaire ; et qu'elle fera donc du mieux, tout en rappelant que ce mandat est complémentaire à leur vie professionnelle.

Le 13 mai 2024, le secrétariat a transmis au cabinet de Madame la Ministre Bertieaux les candidatures issues de l'appel à candidature publié au M.B. le 10 avril 2024. Ce dossier aurait pu passer aux séances du gouvernement des 17 avril, 23 avril, 16 mai, 31 mai 2024. Mais le secrétariat nous informe que ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour du gouvernement.

Afin de garantir ses missions, de rendre l'exercice de celles-ci effectives et efficaces, la Commission de surveillance sollicite l'intervention du Gouvernement et du Parlement de la Communauté française afin de rapidement faire passer les dossiers de candidatures des membres manquants.

Pour les membres de la CdS,
Le Président Laqdim Solaÿman,
Délégué Général aux Droits de l'Enfant